

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & CHARTE D'UTILISATION

Espace de travail partagé « La Canopée » – Centre Le Colibri

PRÉAMBULE ET MISE A DISPOSITION

Le présent service de mise à disposition est proposé et exploité par :

La SCI Les Cinq Figuiers, Société Civile Immobilière au capital de 100 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro de SIRET 83086396500018, dont le siège social est situé au 14 avenue Jean Jaurès, 77360 Vaires-sur-Marne, représentée par ses cogérants en exercice.

Dans le cadre des présentes, la SCI Les Cinq Figuiers met à disposition au sein de son établissement dénommé « Centre de médecine douce Le Colibri » un espace meublé et équipé dénommé « La Canopée », destiné à l'exercice d'activités professionnelles individuelles.

La souscription à toute formule d'heures ou l'accès au cabinet implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions générales et de la charte d'usage.

ARTICLE 1 – NATURE DU CONTRAT & EXCLUSION EXPRESSE DE BAIL

La présente convention a pour objet exclusif la **prestation de services de mise à disposition temporaire, flexible et non exclusive d'un bureau meublé et équipé**, incluant l'accès aux parties communes (salle d'attente, sanitaires, kitchenette partagée) et aux services associés.

Il est expressément convenu entre les parties que la présente convention ne constitue en aucun cas un bail commercial, ni un bail professionnel, ni une sous-location.

L'Utilisateur ne bénéficie d'aucun droit au maintien dans les lieux, d'aucun droit de propriété commerciale, ni d'aucun droit au renouvellement. La mise à disposition est strictement limitée aux créneaux horaires préalablement réservés et payés par l'Utilisateur.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCÈS & PROFILS DES UTILISATEURS

L'accès à l'Espace La Canopée est ouvert aux professionnels indépendants exerçant une activité déclarée :

- Professions libérales, activités de conseil, d'accompagnement, de coaching ou de formation / didactique ;
- Métiers de la création, du design ou de la réflexion nécessitant un espace calme de réception ou de travail ;
- Praticiens du bien-être, de la relation d'aide et des médecines douces.

L'espace est configuré pour des entretiens individuels, consultations, rendez-vous clients ou séances de travail au calme.

Avant toute première utilisation de l'espace, l'Utilisateur s'engage impérativement à fournir :

1. Un justificatif d'immatriculation professionnelle en vigueur (numéro SIRET actif) ;
2. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) valide couvrant l'exercice de son activité au sein des locaux.

ARTICLE 3 – FORMULES, TARIFS & PAIEMENT

Les forfaits d'heures proposés sont les suivants :

- **Forfait 3 heures** (Découverte / Ponctuel)
- **Forfait 10 heures** (Régulier)
- **Forfait 20 heures** (Tarif privilégié)

Les tarifs applicables sont ceux affichés en ligne au jour de la commande. Les prix s'entendent toutes charges comprises (électricité, chauffage, accès internet wifi, entretien régulier des locaux).

Le règlement s'effectue en totalité lors de la commande en ligne par paiement sécurisé par carte bancaire.

ARTICLE 4 – VALIDITÉ DES FORFAITS

Afin de garantir une bonne gestion du planning partagé, chaque forfait dispose d'une durée de validité stricte à compter du jour de son achat :

- **Forfait 3 heures** : validité de **1 mois**
- **Forfait 10 heures** : validité de **3 mois**
- **Forfait 20 heures** : validité de **6 mois**

À l'issue de la période de validité, les heures non réservées ou non consommées sont définitivement échues. Elles ne peuvent donner lieu à aucun report, prorogation, avoir ou remboursement.

ARTICLE 5 – RÉSERVATIONS, GESTION DU PLANNING & ANNULATIONS

1. **Réservation** : Les créneaux horaires sont réservés par l'Utilisateur en totale autonomie via la plateforme de réservation en ligne, selon les disponibilités affichées.
2. **Ponctualité stricte** : Afin d'assurer une cohabitation sereine entre professionnels, les horaires réservés doivent être scrupuleusement respectés. La plage horaire comprend obligatoirement le temps d'accueil du client/consultant, la séance de travail, ainsi que la remise en ordre et la libération complète du bureau pour le professionnel suivant.
3. **Modification et annulation** : L'Utilisateur peut reporter ou annuler une réservation sans frais jusqu'à **24 heures** avant le début du créneau. Passé ce délai de prévenance de 24 heures, le créneau réservé est réputé consommé et sera intégralement décompté du forfait, quel que soit le motif de l'annulation.

ARTICLE 6 – CHARTE D'USAGE, ENTRETIEN & SOIN DES LIEUX

1. **Entretien courant inclus** : Le ménage approfondi des sols, l'entretien sanitaire et le dépoussiérage régulier du cabinet et des espaces partagés sont pris en charge par le Centre Le Colibri et sont inclus dans la formule.
2. **Bon sens et remise en ordre** : À l'issue de chaque créneau, l'Utilisateur veille à laisser l'espace agréable et fonctionnel pour le suivant :
 - Aérer quelques instants le bureau ;
 - Replacer les chaises, fauteuils et bureau dans leur disposition d'accueil initiale ;
 - Jeter ses déchets personnels ou consommables de pratique dans la poubelle prévue à cet effet ;
 - Déposer la vaisselle utilisée (tasses, verres) dans la kitchenette / espace cuisine partagé et veiller à laisser le plan de travail propre ;
 - S'assurer de l'extinction des lumières et de la bonne fermeture des fenêtres en quittant la pièce.
3. **Kitchenette et parties communes** : La kitchenette, la salle d'attente et les sanitaires sont des espaces partagés. Chacun veille à y maintenir une propreté constante après son passage.

ARTICLE 7 – ÉTAT DES LIEUX & RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉGRADATION

1. **Présomption de bon état & Signalement** : L'Espace La Canopée est mis à disposition avec du mobilier et des équipements soignés et en parfait état d'usage. L'Utilisateur est invité à signaler immédiatement à la direction (par message avec photographie) toute dégradation, tache ou anomalie constatée dès son entrée dans les lieux. À défaut de signalement préalable, l'espace est présumé avoir été remis en parfait état.
2. **Dégradations** : L'Utilisateur est personnellement responsable de tout dommage, casse ou détérioration causé aux locaux, aux meubles ou aux équipements par lui-même ou par les personnes qu'il reçoit. En cas de dommage constaté, la réparation ou le remplacement à neuf sera pris en charge

par l'Utilisateur ou couvert par son assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

ARTICLE 8 – SÉRÉNITÉ DU LIEU & CONFIDENTIALITÉ

Le Centre Le Colibri est un espace partagé propice au calme, à la concentration et au ressourcement.

L'Utilisateur ainsi que ses visiteurs s'engagent à :

- Préserver le silence et la tranquillité dans la salle d'attente et les espaces de circulation ;
- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les personnes croisées dans l'établissement ;
- Éviter toute nuisance sonore susceptible de troubler les rendez-vous des autres cabinets.

ARTICLE 9 – DOMICILIATION & COMMUNICATION EXTÉRIEURE

La mise à disposition d'heures au sein de La Canopée n'accorde aucun droit de domiciliation juridique, commerciale ou postale au Centre Le Colibri. L'Utilisateur n'est pas autorisé à fixer de plaque professionnelle sur la façade du bâtiment ni à installer de signalétique personnelle permanente dans les parties communes, sauf accord formel et écrit de la direction.

ARTICLE 10 – SUSPENSION D'ACCÈS & RÉSILIATION

En cas de manquement grave ou répété aux règles de la présente charte, de défaut d'attestation d'assurance, de comportement portant atteinte à la quiétude du centre ou de dégradation volontaire, le Centre Le Colibri se réserve le droit d'interrompre sans préavis l'accès aux réservations de l'Utilisateur, sans remboursement des heures restantes.

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE & JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

En cas de désaccord ou de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher en priorité un règlement amiable.

À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours suivant la notification écrite du litige, et s'agissant d'une relation contractuelle entre professionnels, **compétence exclusive et expresse est attribuée aux tribunaux compétents du ressort du Tribunal Judiciaire de Meaux.**

BON POUR ACCORD ET ACCEPTATION DES CONDITIONS

Document à valider en ligne lors de la commande ou à retourner signé accompagné du justificatif SIRET et de l'attestation RC Pro.

Nom et Prénom du professionnel :

Activité / Profession :

Nom de la structure / Raison sociale :

Numéro SIRET :

Adresse email : **Téléphone :**

Compagnie d'assurance & N° de police RC Pro :

Fait à :, **le :**

(Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord » suivie de la signature)